



Confédération Française Démocratique du Travail

Syndicat CFDT Santé-Sociaux du Doubs

Maison des syndicats

4B rue Léonard de Vinci ~ 25000 BESANÇON

Tél. : 03.81.25.30.15 ~ fax : 03.81.25.30.01

@-mail : syndicat-25@sante-sociaux.cfdt.fr

Section syndicale Polyclinique de Franche Comté
Communiqué de presse

Besançon le 19 mars 2009

Madame, Monsieur,

Dans notre précédent communiqué de presse, nous vous avons informé d'un mouvement de grève commençant le mercredi 18 mars 2009 à 20h00.

Les personnels soutenus par le syndicat CFDT dénoncent les nouvelles conditions de travail imposées suite à la dénonciation de l'accord RTT par la Mutualité Française du Doubs à l'occasion de sa prise de contrôle totale de la Polyclinique de Franche Comté.

Alors que la législation ne l'impose pas, les personnels de la PFC ont choisi par respect des personnes hospitalisées d'établir un préavis avec proposition de négociation avec la Direction adressé le 16 mars 2009 à Monsieur le Directeur de la PFC avec copie adressée à Monsieur le Préfet de Région, Monsieur le Directeur de l'ARH, Monsieur le Directeur de la DDASS, et Monsieur le Directeur Général de la Mutualité.

Le mercredi 18 à 20H00, 100% des personnels de nuit se sont déclarés grévistes.

Devant l'absence de prise de responsabilité de la Direction de la clinique, hormis la présence d'un cadre soignant de 19h00 à 22h30, les personnels se sont organisés pour assurer un service minimum.

Les patients se présentant à la maternité de la PFC ne sont pas pris en charge et sont transférés sur le CHU.

Ce matin, le personnel de jour de la maternité et du service de chirurgie se sont ralliés avec détermination au mouvement.

Un rassemblement a lieu en ce moment de 08h00 à 10h00.

La CFDT demande à la Direction de s'engager dans des négociations le plus rapidement possible afin de sortir de cette crise dont elle porte la responsabilité.

La CFDT demande que des négociations s'engage avec à la direction de la PFC sur les thèmes suivants :

- × Les mesures liées à la modulation du temps de travail
- × Les rémunérations des bas salaires
- × La prise en compte de l'ancienneté
- × Les primes de week-end et de nuit.

Contacts CFDT : Françoise ROLLET : 06 83 04 59 96 ; Vincent MAUBERT : 06 85 67 34 58 ; Didier MARCHAL : 03 81 25 30 15 ou 06 88 78 99 29